



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

Rapport d'activité 2021



www.credit-municipal-nice.fr



SOMMAIRE

1.	EDITO	3
2.	STRUCTURE D'ORGANISATION ET DE CONTROLE	5
	2.1. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance.	5
	2.2. Les Commissaires aux Comptes	5
	2.3. Les Organismes de Contrôles.	5
3.	L'OFFRE DE SERVICE	7
	3.1. Les Prêts sur Objets de Valeur.	7
	3.2. Les ventes volontaires, les ventes Judiciaires.	7
	3.3. L'Epargne Solidaire, le Compte à Terme.	7
	3.4. Les prêts Personnels	7
4.	LE RAPPORT DE GESTION	8
	4.1. Les opérations avec la clientèle.....	8
	4.1.1. Le prêt sur gages	8
	4.1.2. Les placements de la clientèle.	10
	4.2. Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	11
	4.2.1. Evolution des encours et Performance financière :	11
	4.2.2. Efficacité et efficience structurelle, Bilan patrimonial : (Mt nets).....	12
	4.2.3. Information sur les risques	13
5.	COMPTES ANNUELS 2021	15
	5.1. Cadre Juridique et financier.....	15
	5.2. Règles et principes comptables.....	16
	5.3. S.I.G.....	18
	5.4. Bilan Bancaire Publiable	19
	5.5. Compte de résultat Publiable	21
6.	ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2021	22
	6.1. Notes sur le bilan	22
	6.2. Notes sur le résultat	27
	6.3. Responsabilité rapport d'activité	31
7.	RAPPORTS COMMISSAIRES AUX COMPTES	33

1. EDITO



*Monsieur Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance*

" L'expérience a appris que dans les affaires de la vie, un secours venu à propos avait toute l'importance d'un trésor ...

*" Théophraste Renaudot**

Etablissement séculaire de la ville de Nice, trop méconnu, notre Crédit Municipal apporte très souvent une réponse rapide et efficace aux difficultés matérielles et au désarroi que peuvent rencontrer les niçoises et les niçois. Ceci est d'autant plus vrai en période de crise.

Véritable alternative aux banques traditionnelles et à leurs prêts classiques, le Crédit Municipal est un lieu accessible à toutes et tous, permettant d'obtenir immédiatement des fonds grâce au prêt sur gage. Cette proximité sans égale est une garantie irremplaçable.

Et lorsque les difficultés financières des usagers sont trop importantes, les ventes aux enchères publiques, organisées en parfaite transparence avec le concours des commissaires-priseurs judiciaires, permettent de reverser des bonis aux propriétaires des objets gagés.

De plus notre Crédit Municipal finance également chaque année des projets menés par le Centre Communal d'Action Sociale de Nice en lui reversant une partie de son résultat.

Il faut saluer cette solidarité exemplaire au service de ceux qui en ont le plus besoin

Précieux secours toujours disponible, ce dispositif original s'exerce à la satisfaction générale car la plupart des usagers parvient finalement à récupérer les biens déposés.

Avec les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance que j'ai l'honneur de présider, j'ai souhaité développer, l'offre de service du crédit municipal de Nice en proposant à nos concitoyens de nouveaux services en ligne depuis la fin de l'année 2020.

Désormais modernisé, fidèle à des valeurs séculaires, toujours plus proche et solidaire, le Crédit Municipal de Nice est un établissement résolument tourné vers l'avenir au service des niçoises et des niçois.

** Médecin de Louis XIII, pionnier du journalisme en France, fondateur de la Gazette, Commissaire Général des pauvres, fut à l'origine de la création des « consultations charitables » pour les démunis et en 1637, de l'organisation officielle de prêt sur gage : les Monts-de-Piété. Un grand prix littéraire porte son nom*



La Caisse de Crédit Municipal est un établissement public de crédit et d'aide sociale. Héritière du mont de piété de Nice elle fait partie du patrimoine niçois depuis plus de quatre siècles.

Son rôle à fondement social affirmé, est de lutter contre l'usure. Cette vocation n'est pas reniée aujourd'hui par la Caisse de Nice où l'activité des Prêts sur gages est un élément moteur de la communication et du développement.

Implantée sur le département des Alpes Maritimes avec le siège de Nice, l'agence de Cannes et l'agence de Menton, le souci reste de donner, aux meilleurs taux, les meilleurs services. La qualité de service de nos usagers est notre priorité.

➤ L'exercice 2021 est marqué par un ralentissement de l'activité avec la poursuite de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19.

L'impact de la crise est notable sur la production de nouveaux contrats de prêts sur gage. Nous n'avons pas retrouvé la production de 2019 (-20% sur le capital produit).

Les ventes aux enchères, malgré la mise en place sur « inter enchères » des ventes en ligne, ont connu une baisse significative des acheteurs en présentiel.

Nos encours de prêts sur gages ont chuté de 3.16%.

Sur la structure financière, le ratio de solvabilité est très bon à 96 % grâce à un niveau de fonds propres élevés garantissant notre solidité financière.

Le produit net bancaire est en recul de - 9.18 %, dû à une baisse significative des tombées d'intérêts de -7.2% et des commissions des ventes (-21 000€).

Le résultat net après impôts est légèrement supérieur à l'année précédente à 467 634€ grâce au « coût du risque » positif de 96 276€ provoqué par la récupération des provisions supplémentaires suite à la reprise des ventes.

Le coefficient d'exploitation en hausse de 6% reste néanmoins bon à 80%

Dans une période bien compliquée, nous avons poursuivi notre mission et notre vocation sociale.

J'ai pu compter sur une équipe compétente et motivée, qui malgré les risques, a toujours assuré un service de bonne qualité et un travail irréprochable.

Ce rapport est le dernier que je rédige avant mon départ en retraite.

Je tiens à remercier, Monsieur le Maire pour toute la confiance qu'il m'a accordé durant toutes ces années, le Conseil d'Orientation et de Surveillance avec qui j'ai partagé la Direction du Crédit Municipal et travaillé en toute sérénité pour porter cet établissement vers une situation stable et durable.

Enfin je tiens à exprimer toute ma gratitude, à chacun de mes collaborateurs, avec qui j'ai partagé plus que mon travail, des moments de joie et d'autres plus difficiles pendant toutes ces années.

Pour finir, je souhaite bonne chance à mon successeur qui saura, j'en suis sûr, mener à bien l'évolution du Crédit Municipal de Nice.

Le Directeur Général
Jean DAUMAS

2. STRUCTURE D'ORGANISATION ET DE CONTROLE

Sous la coordination de Jean DAUMAS, Directeur Général



2.1. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Président de droit
Maire de Nice
Christian ESTROSI

Membres nommés

Raymond VALIER
Ancien directeur Adjoint des finances de la ville de
Nice

Micheline BAUS
Ancienne Vice-Présidente du CCMN

Gérard COLAS
Notaire

Jean-François FOUQUE
Avocat

Sylvie CARATTI
Ancienne D.G.A. au CCMN

Membres élus

Vice-président
Philippe PRADAL
Adjoint Délégué aux Finances

Jennifer SALLES-BARBOSA
Adjoint au Maire

Françoise MONIER
Adjoint au Maire

Nadia LEVI
Conseiller Municipal

Philippe SCEMAMA
Conseiller Municipal

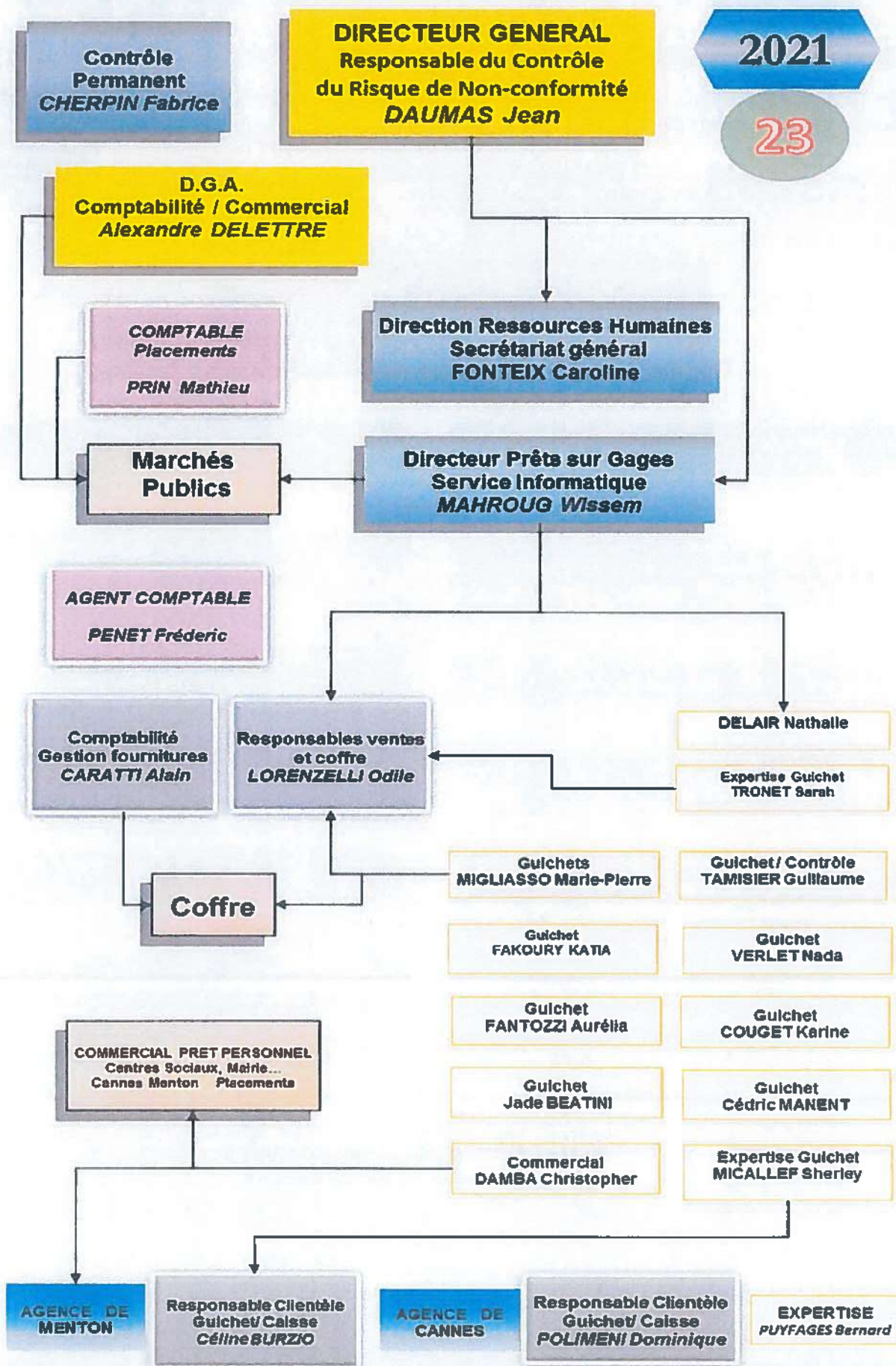
2.2. Les Commissaires aux Comptes

MAZARS S.A. Arnaud LATRACE
300 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE

2.3. Les Organismes de Contrôles.

L'autorité de contrôle prudentiel et de résolution
La Commission des Marchés publics

La Chambre Régionale des Comptes
Le Comité d'audit



3. L'OFFRE DE SERVICE

3.1. Les Prêts sur Objets de Valeur.

Que vous ayez une dépense imprévue, une occasion à saisir ou un besoin rapide d'argent, le Crédit Municipal est le seul établissement à vous accorder un prêt en espèces (dans la limite de 3 000€) par virement ou par chèque. L'opération est immédiate, contre le dépôt en garantie d'objets de valeur.

Cette formule, souple et pratique est accessible à tous sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

3.2. Les ventes volontaires, les ventes Judiciaires.

- Au crédit Municipal, il est possible de vendre un objet d'art ou de valeur, un bijou, dans des conditions avantageuses.

Un financement immédiat : Dès le dépôt, le Crédit Municipal vous verse une somme vous permettant d'anticiper le produit de la vente.

Des conditions de vente : Vous demandez la mise en vente de votre objet après un délai obligatoire de 3 mois

- Des ventes Judiciaires mensuelles de bijoux ont lieu dans la salle des ventes située au 43 rue Gioffredo à Nice. Elles sont réalisées par Maîtres WETTERWALD et RANNOU-CASSEGRAIN, Commissaires-Priseurs à Nice.
- Après la vente : En cas de bonis, il vous sera reversé le montant de la vente déduit du capital avancé et du montant des frais s'élevant à 5% de l'adjudication.

3.3. L'Epargne Solidaire, le Compte à Terme.

Le Crédit Municipal de Nice, établissement public à vocation sociale, vous propose une épargne sûre, performante et solidaire.

Sûre, parce que le Crédit Municipal de Nice est un établissement dont le capital est 100 % public. Il ne se livre à aucune spéculation, aucun investissement hasardeux.

Performante, avec un produit à taux attractif par rapport aux standards du marché.

Solidaire, car votre épargne permet à l'établissement public de poursuivre ses actions sociales et solidaires comme le prêt sur gage.

3.4. Les prêts Personnels

Un partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon nous permet de vous accompagner dans la réalisation de vos projets et vous propose des prêts adaptés à vos attentes.

- **Souplesse, Simplicité d'utilisation, Rapidité.**

4. LE RAPPORT DE GESTION

4.1. Les opérations avec la clientèle

4.1.1. Le prêt sur gages

Le prêt sur gage, monopole des CAISSES DE CREDIT MUNICIPAL, est le premier service à vocation sociale de l'Etablissement puisque le montant moyen des opérations d'engagement, de renouvellement ou de prolongation (plus de 50000 opérations réalisées en 2021)

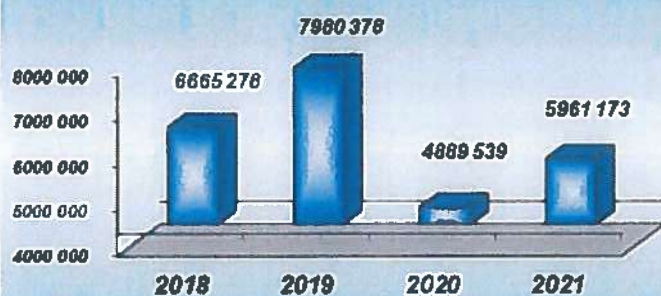
6 646 nouveaux prêts (897 € de moyenne) ont été accordés dans une année encore compliquée.



	2018	2019	2020	2021
NICE	13 345 941	13 774 439	12 646 232	12 244 990
Evolution Enc.	0,51%	3,21%	-8,19%	-3,17%
CANNES	4 056 755	4 040 028	3 728 274	3 565 196
Evolution Enc.	-3,20%	-0,41%	-7,72%	-4,37%
MENTON	316 430	550 170	600 325	628 511
Evolution Enc.		73,87%	9,12%	4,70%
Total	17 719 126	18 364 637	16 974 831	16 438 697
Evolution Enc. Montant	1,43%	3,64%	-7,57%	-3,16%
Encours Moyens	758	816	836	874
NICE	18 323	17 500	15 712	14 546
CANNES	4 679	4 384	4 010	3 658
MENTON	378	615	583	600
Total	23 380	22 499	20 305	18 804
Evolution Enc. Nombre	-4,17%	-3,77%	-9,75%	-7,39%
Evolution nb client moyen	11 690	11 250	10 153	9 402
Cours Moyens de l'OR	35,50	40,50	49,80	51,00
	2,90%	12,68%	22,96%	2,41%
Evolution Taux moyen	10,30%	10,30%	10,25%	10,25%
Tombées d'interets	2 009 817	2 057 989	1 952 458	1 810 308
Evolution interets	1,26%	3,43%	-5,13%	-7,28%



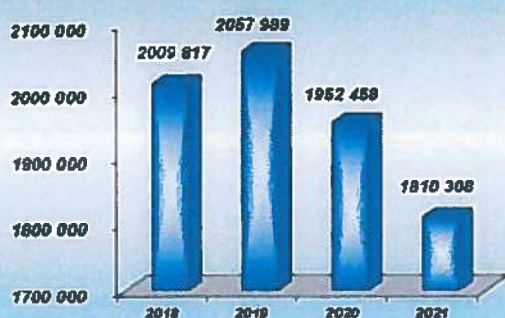
Production en Montant des Nouveaux Prêts



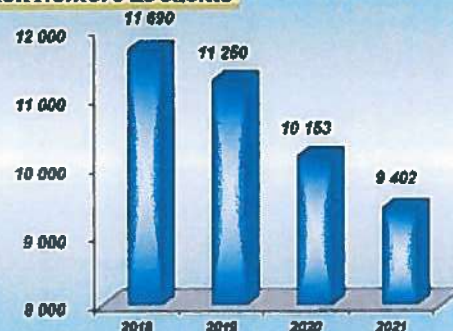
Evolutions des ENCOURS Prêt sur Gages



Évolution des Tombées d'Intérêts



Evolution Nombre de clients



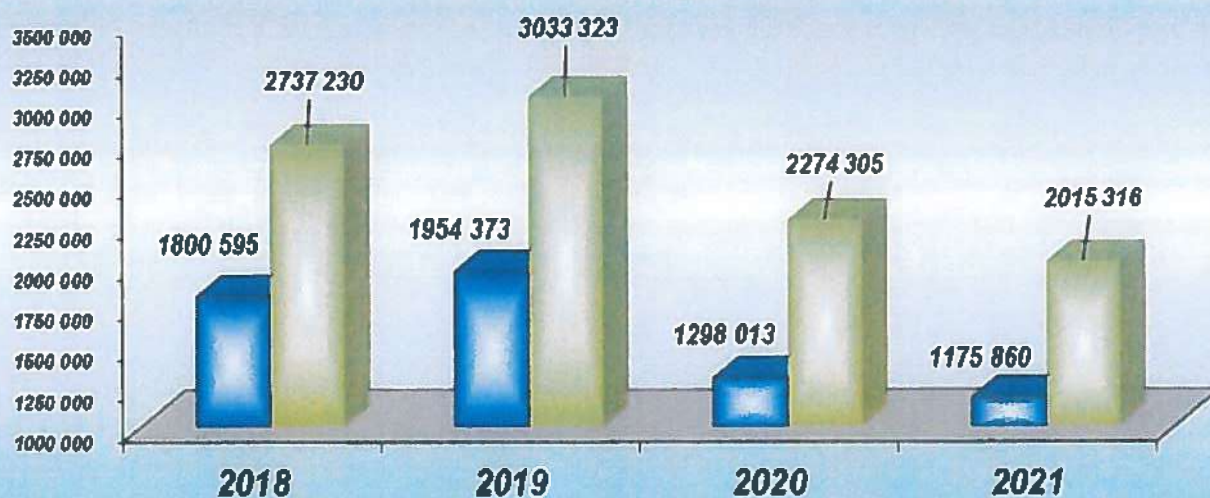
Les ventes aux enchères représentent une part non négligeable de des revenus financiers du Crédit Municipal.

Il est à noter que seulement 12% des objets gagés partent à la vente



	2018	2019	2020	2021
Capital Prêté	1 800 595	1 954 373	1 298 013	1 175 860
Adjudication	2 737 230	3 033 323	2 274 305	2 015 316

Statistiques des Ventes

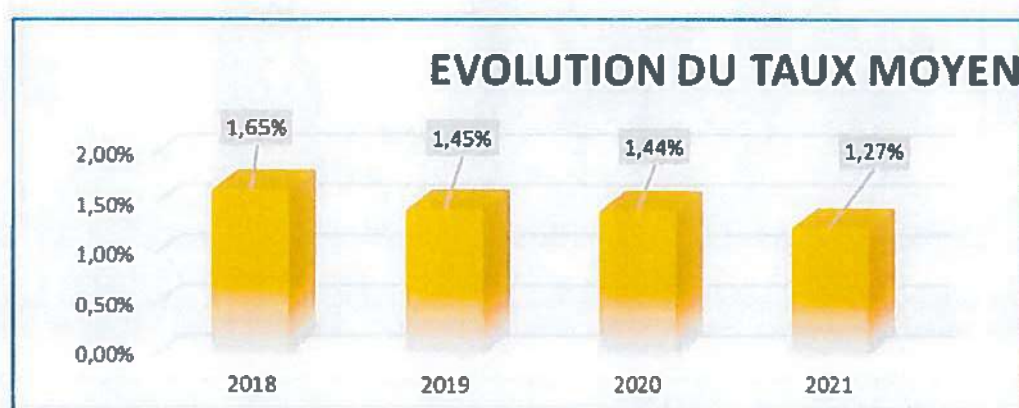
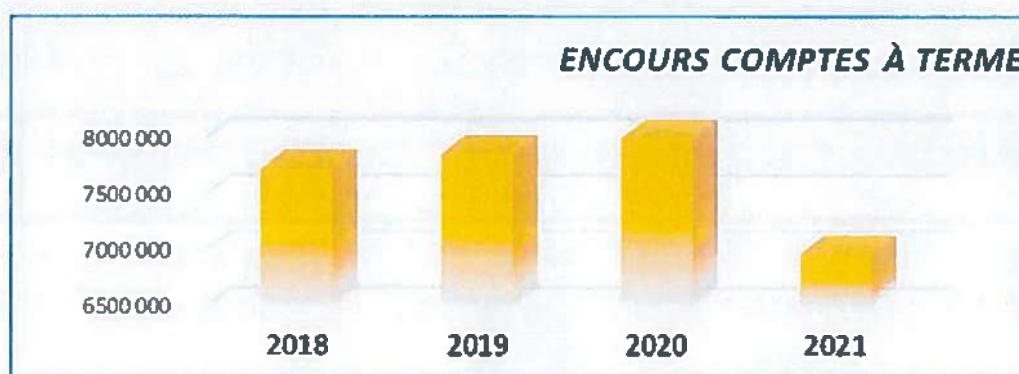


4.1.2. Les placements de la clientèle.

NICE							
	Nbre de Clients	Nbre de Contrats	Nbre moy de contrat / client	Encours CAT en €	Encours moy. / Client en €	Encours moy. / contrat en €	
2019	82	227	2,77	6 893 756	84 070	30 369	
2020	138	231	1,67	7 105 672	51 490	30 760	
2021	85	181	2,31	6 610 387	77 769	33 726	

CANNES							
	Nbre de Clients	Nbre de Contrats	Nbre moy de contrat / client	Encours CAT en €	Encours moy. / Client en €	Encours moy. / contrat en €	
2019	18	21	1,17	961 337	53 408	45 778	
2020	10	22	2,20	891 103	89 110	40 505	
2021	7	15	2,43	359 193	51 313	21 129	

Total Crédit Municipal de Nice							
	Nbre de Clients	Nbre de Contrats	Nbre moy de contrat / client	Encours CAT en €	Encours moy. / Client en €	Encours moy. / contrat en €	TAUX MOYEN
2019	100	248	2,48	7 855 093	78 551	31 674	1,45%
2020	148	253	1,71	7 996 775	54 032	31 608	1,44%
2021	92	196	2,32	6 969 580	75 756	32 721	1,27%



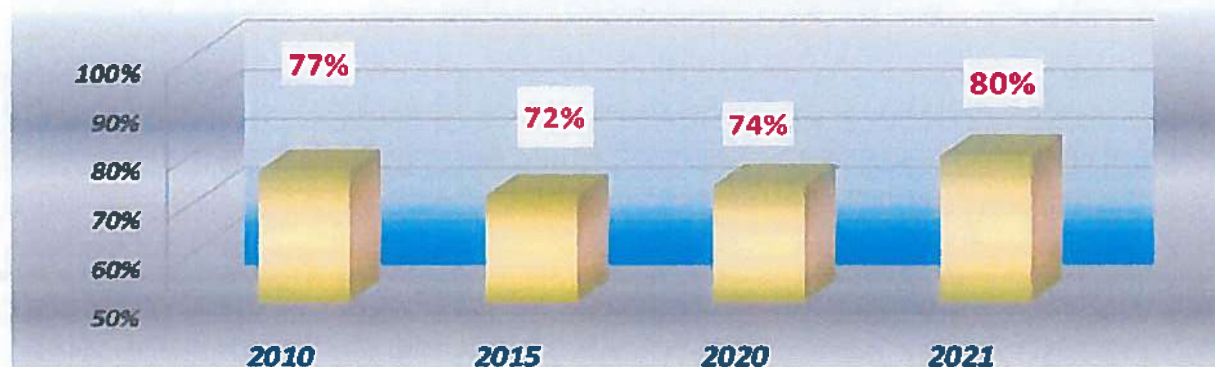
4.2. Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels

4.2.1. Evolution des encours et Performance financière :

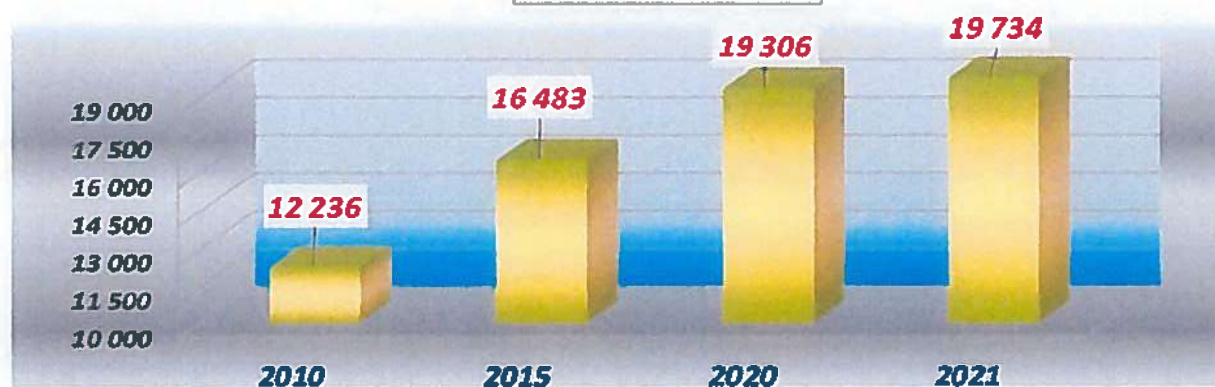
INDICATEURS et RATIOS 2010 - 2021 (en K€)

Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	2010	2015	2020	2021	Var. 20->21
Efficacité et efficience structurelle :					
Effectifs	23	23	24	23	
PNB par agent	100	107	106	101	
Coût du risque de crédit	839	539	-77	96	
Charges de personnel / PNB	52%	51%	50%	55%	
Ratio de solvabilité	73%	75%	85%	96%	
Coefficient d'exploitation	77%	72%	74%	80%	
Bilan patrimonial : (montants nets)					
Masses bilanciellles (actif, passif)	18 293	27 375	28 394	27 898	-1,75%
Fonds propres	12 236	16 483	19 306	19 734	2,22%
Disponibilités	1 073	1 936	3 912	4 445	13,62%
Valeurs mobilières de placements		5 853	5 508	5 276	-4,21%
C.A.T. clients Credit Municipal		8 685	7 996	6 969	-12,84%
Emprunts d'exploitation (capital restant dû)	2 000	1 000	0	0	

Coefficient d'Exploitation



FONDS PROPRES

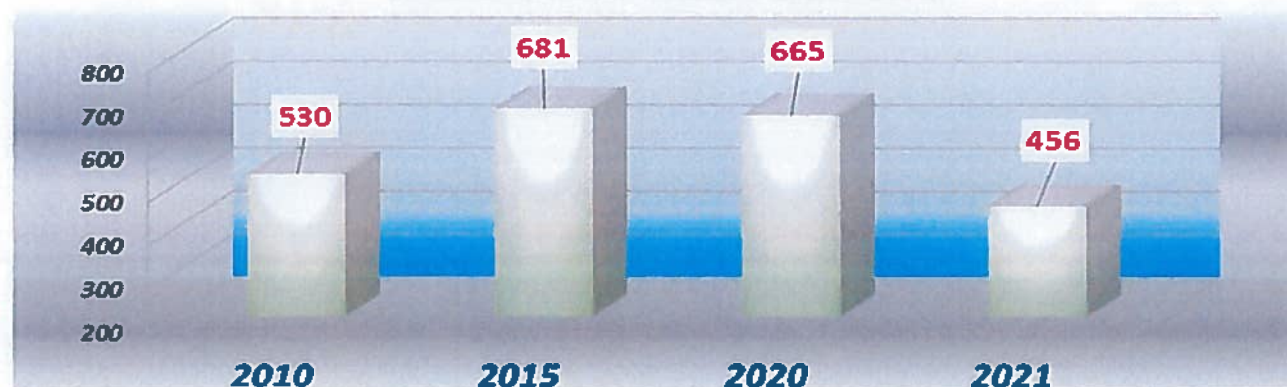


4.2.2. Efficacité et efficience structurelle, Bilan patrimonial : (Mt nets)

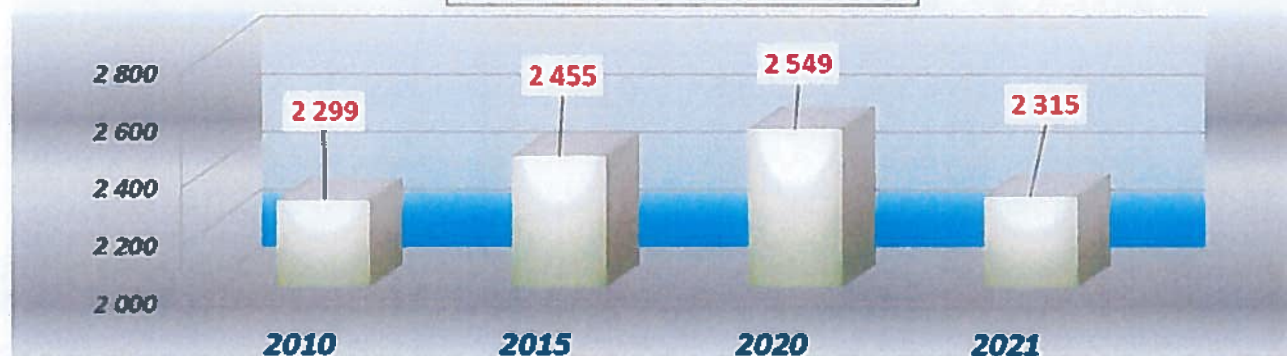
INDICATEURS et RATIOS 2010 - 2021 (en K€)

Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	2010	2015	2020	2021	Var. 20 -> 21
Evolution des encours					
Encours des prêts sur gages	13 977	17 827	16 974	16 439	-3,15%
Prêt sur gages moyen (en €)	575	684	836	874	4,55%
Encours des prêts bancaires résiduels (Contentieux)	4 977	1 658	0	0	
Performance financière :					
Marge d'intérêt bancaire (MIB)	1 833	1 992	2 210	1 989	10,00%
Marge bancaire (MB)	2 275	2 429	2 534	2 291	-9,59%
Produit net bancaire (PNB)	2 299	2 455	2 549	2 315	-9,18%
Commissions sur ventes par adjudications / PNB	11,6%	12,8%	8,1%	8,3%	2,13%
Excédent brut d'exploitation (RBE)	530	681	665	456	31,43%
Résultat net comptable	1 049	711	435	468	7,59%
Rentabilité nette	45,6%	29,0%	17,1%	20,2%	
Rentabilité sur capitaux propres	8,6%	4,3%	2,3%	2,4%	

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION



PRODUIT NET BANCAIRE



4.2.3. Information sur les risques

A) COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS (en euros)

Au 31 décembre 2021, les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 ou CET 1) se décomposent de la façon suivante :

CREDIT MUNICIPAL DE NICE	31/12/2021
Fonds propres comptables	19 252 331
Immobilisations incorporelles	- 23 957
Fonds propres prudentiels (CET 1)	19 228 374
Total des fonds propres	19 228 374

Les fonds propres de la caisse de crédit municipal de Nice sont uniquement constitués de CET 1.

B) EXIGENCE DE FONDS PROPRES (en euros)

Exigence de fonds propres au titre du risque de crédit	Total exp brutes	Total exp nettes	Total pondéré	Exigences FP
Admi centrale	3 445 712	3 445 712	0	0
Etablissement de crédit	6 495 496	6 495 496	1 299 099	103 928
Clientèle de détail	16 279 284	16 279 284	12 209 463	976 757
Autres éléments	837 829	837 829	837 829	67 026
Expositions en défaut	418 335	397 469	596 203	47 696
Total exigence de fonds propres	27 476 656	27 455 790	14 942 594	1 195 407
Exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel	Total expositions		Exigences Fonds Propres	
Total exigence de Fonds Propres	4 860 082		388 807	
Total des activités bancaires en approche de base	4 860 082		388 807	
Montant total d'exposition au risque	19 802 677		1 584 214	

C) RATIO DE LIQUIDITE A COURT TERME I – LCR au 31 décembre 2021

COUSSIN DE LIQUIDITE (pondéré)	2 970 339
Sorties de trésorerie	809 806
Entrées de trésorerie	607 355
Sortie nette de trésorerie	202 451
Ratio de couverture des besoins de liquidité	1467 %

La moyenne du ratio de liquidité court terme calculé mensuellement sur l'année 2021 s'établit à 1859 %.

D) SYNTHESE DES RATIOS AU 31 décembre 2021

		Valeur
Ratio de liquidité ⁱ	Ratio LCR	1467 %
Ratio de solvabilité ⁱⁱ		95.7 %
Ratio de fonds propres (en Pourcentage du montant d'exposition pondéré)	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	97.1 %
	Ratio de fonds propres de catégorie 1	97.1 %
	Ratio de fonds propres totaux	97.1 %
Ratio de levier ⁱⁱⁱ		69.07 %
Ratio de financement stable net ⁱⁱⁱ	Ratio NSFR	285 %

E) INFORMATIONS FINANCIERES : RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Les résultats financiers des cinq derniers exercices sont disponibles en permanence sur le site internet de l'établissement : www.caisse-credit-municipal-nice.fr / « le crédit municipal » / « rapport d'activité »

ⁱ Le ratio de liquidité de court terme (LCR) est une mesure qui permet de déterminer la capacité de l'établissement à s'acquitter de ses dettes à court terme.

ⁱⁱ Le ratio de solvabilité permet d'estimer la capacité de l'établissement à rembourser ses dettes à terme.

ⁱⁱⁱ Le ratio de levier rapporte le montant des fonds propres de base (CET 1) au total des actifs non pondérés du risque de l'établissement.

^{iv} Le ratio structurel de liquidité à long terme (ou NSFR) complète le ratio de liquidité de court terme. Son but est d'assurer à tout établissement financier un « financement stable permettant de poursuivre sagement ses activités pendant une période de 1 an dans un scénario de tensions prolongées ».

5. COMPTES ANNUELS 2021

5.1. Cadre Juridique et financier

➤ DETERMINATION DU CADRE 2021

Les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale qui disposent du monopole du prêt sur gages corporels. Elles peuvent aussi assurer des activités bancaires classiques.

La caisse de crédit municipal de Nice est soumise aux règles de la comptabilité publique et produit annuellement un compte administratif, établi par l'ordonnateur, et un compte financier, certifié par l'agent comptable de l'établissement.

Les comptes de l'exercice 2021 ont été établis selon les modèles d'états de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) définis par le C.R.C. n° 2000-03, modifié par le règlement 2005-04.

➤ RELATIONS AVEC LA MAIRIE ET LES AUTORITES DE TUTELLE ET DE CONTRÔLE

➤ Relations avec la Mairie de Nice

La caisse est administrée par le directeur, sous le contrôle d'un conseil d'orientation et de surveillance composé du maire, de membres élus du conseil municipal et de personnalités qualifiées dans le domaine financier ou bancaire nommées par le maire.

Le directeur est nommé par le maire de la commune où la caisse a son siège, après avis du conseil d'orientation et de surveillance.

La commune de Nice est considérée comme l'actionnaire (ou le sociétaire) unique de l'établissement.

➤ Relations avec les autorités de tutelle et de contrôle

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal de Nice remet régulièrement des états à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui exerce un contrôle sur pièces selon une périodicité mensuelle, ou trimestrielle. Des contrôles sur place peuvent également être menés.

L'établissement doit respecter certains ratios (solvabilité, liquidité...) pour conserver l'agrément bancaire.

Par ailleurs, une tutelle à posteriori est exercée par le Préfet des Alpes Maritimes sur les décisions prises par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Enfin, la Chambre Régionale des Comptes juge et valide les comptes du comptable public.

5.2. Règles et principes comptables

➤ Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées en 2021

- Tenue du Portefeuille titres
Il n'existe aucun élément inscrit à ce poste de l'actif.
- Immobilisations et amortissements
Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiquées ci-après :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 25 ans
Aménagements et Agencements	Linéaire	15 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel hors informatique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	2 ans

Aucune provision au titre des dépenses de remplacement des actifs n'a été constituée.

- Créances sur la clientèle et provisions sur créances sur la clientèle Les crédits accordés à la clientèle sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

- * Créances douteuses :

- sur prêts sur gages :

- Les prêts sur gages sans mouvement depuis plus de neuf mois et faisant l'objet de procédures judiciaires ont été déclassés en créances douteuses, les prêts sans mouvement depuis plus de deux ans sont dépréciés à 100 %.

Les intérêts échus depuis plus de sept mois, non couverts par la garantie des commissaires-priseurs, ont été dépréciés à 100 %.

- * Réescompte des prêts

- Les intérêts courus non échus ainsi que les droits de garde des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

- * Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

- Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré.

- Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

➤ **Provisions pour risques et charges**

Une provision pour risques et charges est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers

- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

➤ **Engagement envers le personnel**

La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire territorial, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif pour cette catégorie de personnel.

La loi 2007-209 du 19 février 2007 prévoit le droit individuel à la formation pour la fonction publique territoriale.

➤ **Impôt sur les sociétés**

Conformément à l'article 29 de la Loi de finances pour 1988, les caisses de crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun soit 26.5 %.

➤ **F.R.B.G.**

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du Crédit Municipal de Nice, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée.

➤ **Changement de méthodes comptables**

Néant

➤ **Evénements postérieurs à la clôture**

Néant

5.3. S.I.G.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

CREDIT MUNICIPAL

Etat de synthèse au 31/12/2021

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	Simple : Variation en valeur
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	2 097 685	2 324 928	-227 243
sur opérations avec les établissements de crédit	54 297	54 058	239
sur opérations avec la clientèle	2 043 388	2 270 870	-227 482
sur obligations et titres à revenu fixe			
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	108 878	114 571	-5 693
sur opérations avec les établissements de crédit			
sur opérations avec la clientèle	108 878	114 571	-5 693
sur obligations et titres à revenu fixe			
MARGE D'INTERET BANCAIRE	1 988 807	2 210 357	-221 550
Commissions (Produits)	302 151	323 985	-21 834
Gains ou pertes / opérations de placement			
MARGE BANCAIRE	2 290 858	2 534 342	-243 384
Autres produits d'exploitation bancaire	26 085	20 330	5 755
Autres charges d'exploitation bancaire	2 230	5 148	-2 917
PRODUIT NET BANCAIRE	2 314 813	2 549 524	-234 712
Salaires et traitements	1 267 329	1 285 125	-17 796
Autres frais administratifs	494 277	504 518	-10 242
Dotations amort. et prov. / Immo incorp. et corpo.	97 636	94 189	3 448
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	455 571	665 692	-210 121
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	80	74	6
Dotations provisions pour dépréciation des créances	2 919	121 042	-118 122
Reprises provisions pour dépréciation des créances	99 195	43 495	55 700
COUT DU RISQUE	96 276	-77 547	173 822
RESULTAT D'EXPLOITATION	551 847	588 145	-36 299
Produits sur actifs immobilisés			
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	551 847	588 145	-36 299
Produits exceptionnels	45 403	38 802	6 601
Charges exceptionnelles	18 016	11 211	6 805
Résultat exceptionnel	27 387	27 592	-205
Dotations au FRBG			
Reprises au FRBG			
Impôts sur les bénéfices	111 600	181 129	-69 529
RESULTAT DE L'EXERCICE	467 634	434 608	33 026

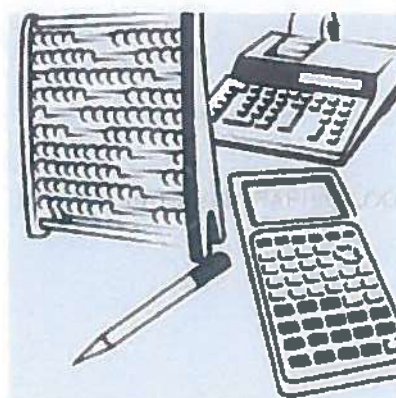
5.4. Bilan Bancaire Publiable

BILAN PUBLIABLE - Mod 4200

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2021

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
010 Caisse et Banques centrales	287 512		287 512	398 071
020 Effets publics et Valeurs assimilées				
030 Créances sur les établissements de crédit	9 670 788		9 670 788	9 085 407
048 Opérations avec la clientèle	17 115 954	20 866	17 095 087	17 693 185
060 Obligations et autres titres à revenu fixe				
070 Actions et autres titres à revenu variable				
091 Participations et autres titres détenus				
100 Parts dans les entreprises liées				
110 Crédit Bail et Location avec option d'achat				
120 Location simple				
130 Immobilisations incorporelles	238 035	214 078	23 957	15 240
140 Immobilisations corporelles	5 559 080	4 789 414	769 666	818 732
150 Capital souscrit non versé				
160 Actions propres				
165 Comptes de négociation de règlements				
170 Autres actifs	48 455		48 455	37 572
180 Comptes de régularisation	12 016		12 016	345 445
L98PA TOTAL ACTIF	32 931 840	5 024 358	27 907 482	28 393 651



BILAN PUBLIABLE - Mod 4200

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2021

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
300 Banques centrales		
310 Dettes envers les établissements de crédit		
348 Opérations avec la clientèle	7 759 867	8 911 450
350 Dettes représentées par un titre		
360 Autres passifs	195 106	170 905
370 Comptes de régularisation	208 588	15
380 Provisions pour risques bancaires		4 994
420 Fonds pour risques bancaires généraux	924 000	924 000
430 Dettes subordonnées		
435 <i>Capitaux propres hors FRBG</i>	18 819 921	18 382 288
440 Capital souscrit	15 983 451	15 578 842
450 Primes d'émission		
460 Réserves	2 368 837	2 368 837
470 Ecart de réévaluation		
480 Report à nouveau		
490 Résultat de l'exercice	467 634	434 808
L99PA TOTAL PASSIF	27 907 482	28 393 651
HORS BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES		
615 Engagements de financement		
635 Engagements de garantie		
ENGAGEMENTS RECUS		
705 Engagements de financement		
715 Engagements de garantie	16 918 851	17 520 044

5.5. Compte de résultat Publiable

RESULTAT PUBLIABLE

CREDIT MUNICIPAL

Bats de synthèse au 31/12/2021

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
500 Intérêts et produits assimilés	2 097 685		2 324 928		-227 243	-9,77
505 Intérêts et charges assimilés	108 878		114 571		-5 693	-4,97
510 Produits sur opérations de crédit-bail						
515 Charges sur opérations de crédit-bail						
520 Produits sur opérations de location s						
525 Charges sur opérations de location s						
530 Revenus des titres à revenu variable						
540 Commissions (Produits)	302 151		323 985		-21 834	-6,74
545 Commissions (Charges)						
550 Gains, pertes / opér. des portef. de né						
555 Gains, pertes / opér. des portef. de pl						
560 Autres produits d'exploitation bancaire	26 085		20 330		5 755	28,31
565 Autres charges d'exploitation bancaire	2 230		5 148		-2 917	-56,67
600 PRODUIT NET BANCAIRE	2 314 613		2 549 524		-234 712	-9,21
Salaires et traitements	1 267 329		1 285 125		-17 796	-1,38
Autres frais administratifs	494 277		504 518		-10 242	-2,03
605 Charges générales d'exploitation	1 761 605		1 789 643		-28 038	-1,57
610 Dot. aux amort. et prov. sur immo. inc	97 636		94 189		3 448	3,66
620 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	455 571		665 692		-210 121	-31,56
Dotations prov. pour dépréciation créances doute	2 919		121 042		-118 122	-97,69
625 Coût du risque	96 276		-77 547		173 822	-224,15
630 RESULTAT D'EXPLOITATION	551 847		588 145		-36 299	-6,17
640 Gains ou pertes sur actifs immobilisé						
650 RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	551 847		588 145		-36 299	-6,17
Produits exceptionnels	45 403		38 802		6 601	17,01
Charges exceptionnelles	18 016		11 211		6 805	60,70
665 Résultat exceptionnel	27 387		27 592		-205	-0,74
660 Impôt sur les bénéfices	111 600		181 129		-69 529	-38,39
665 Dotations, reprises de FRBG et prov.						
690 RESULTAT DE L'EXERCICE	467 634		434 608		33 026	7,60

6. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2021

6.1. Notes sur le bilan

Note 1 – Caisse, Banques centrales et CCP 2021

La ligne " Caisse, Banque Centrales " correspond au compte de "Caisse" pour 287 K€.

Note 2 – Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES A TERME SELON LA DUREE A COURIR

OPERATIONS	CREANCES RATTACHEES	A VUE	<=3M	3M>D>=6M	6M>D> =1AN	1AN < D < 5ANS	D>5ANS	TOTAL
Créances sur Ets de crédits	74	5 320	250	513	1 500	2 013		9 670
Opération avec la clientèle	657		9 708	6 730				17 095
Obligations & autres titres à revenu fixe								
TOTAL DES EMPLOIS	731	5 320	9 958	7 243	1 500	2 013	-	26 765
Dettes envers les Ets de crédit								
Opérations avec la clientèle	73	718	1 309	646	1 237	3 777		7 760
Dettes représentées par un titre								
TOTAL DES RESSOURCES	73	718	1 309	646	1 237	3 777		7 760

Pour information :

Les différentes ressources reportées dans le tableau sur la ligne « opérations avec la clientèle » sont composées, en majorité, par ces comptes à terme qui représente un encours de 6 969 K€.

CREANCES SAINES		
Exprimé en K€	31/12/2020	31/12/2021
Prêts aux Ets de Crédit	9 085	9 494
A vue	2 332	5 218
A Terme	6 763	4 276
Prêts sur gages	15 991	16 698
CREANCES DOUTEUSES		
Exprimé en K€	Créances au 31/12/2021	Provisions au 31/12/2021
Créances douteuses prêts personnels	-	-
Prêts sur gages	397	21
TOTAL	397	21
DETTES		
Exprimé en K€	31/12/2020	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle	8 911	7 760
A vue	732	732
A terme	8 179	7 043
TOTAL	8 911	7 775

Note 3 – Portefeuille - titres (transaction, placement, Investissement)

NEANT

Note 4 – Immobilisations et amortissements

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Exprimé en K€	2020	Entrées	Sorties	2021
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	4 022			4 022
Terrains	338			338
Autres immobilisations corporelles	633	23		656
Matériel de transport	-			-
Matériel hors informatique	236	9		245
Matériel informatique	298			298
Immobilisations en cours	-			-
TOTAL	5 527	32	-	5 559

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	205	24		229
	-	-		-
Autres immobilisations corporelles	7	2		9
TOTAL	212	26	-	238

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

Exprimé en K€	2020	Dotation	Reprise	2021
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	3 701	32		3 733
Autres immobilisations corporelles	517	31		548
Matériel de transport	-			-
Matériel hors informatique	206	12		218
Matériel informatique	284	6		290
TOTAL	4 708	81	-	4 789

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	197	17		214
Frais d'établissement	0			
Autres immobilisations incorporelles	0			
TOTAL	197	17	-	214

Note 5 – Provisions pour risques et charges

MOUVEMENTS DES P R C					
Exprimé en K€	2020	Dotation	Reprise	Utilisation	2021
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour impôts	-				-
Provisions pour risques bancaires					
Provisions pour litiges					
Provisions pertes/réalisations de gages corporels (1)	5		- 5		-
TOTAL	5	-	- 5		-

Note 6 – F.R.B.G.

Exprimé en K€	2020	Dotation	2021
	924		924

L'autorité de contrôle prudentiel a autorisé le Crédit Municipal de Nice à constituer un F.R.B.G. destiné à la création d'un fonds pour risques éventuels de fortes dégradations des bijoux et objets déposés en gage. La création de ce fonds permettra une indemnisation complémentaire à celle des assurances. Le F.R.B.G. sera créé sur une période de 3 ans à raison de 308 000 euros par an. Le Conseil d'orientation et de surveillance a émis un avis favorable à cette création le 28 Novembre 2011.

Note 7 – Actionnariat et Capitaux Propres

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Nice comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (réalisations des gages corporels).

- les réserves, le report à nouveau et le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2021, soit 468 K€, sera affecté :

- aux fonds propres de l'établissement au poste excédents capitalisés pour un montant de 305 K€, poste qui s'élèvera après affectation du résultat à 9 421 K€, et au poste bonis capitalisés pour un montant de 133 K€
- au versement d'un don de 30 K€ au C.C.A.S. de la Ville de Nice.

Exprimé en K€	31/12/2020	Affectation résultat 2020	Résultat 2021	2021
Dotation initiale	-			-
Excédents capitalisés	8 871	245		9 116
Bonis prescrits	1 526	159		1 685
Réévaluation terrains et immeubles	5 181			5 181
Réserve Libre	2 369			2 369
Résultat	434	- 434	468	468
TOTAL	18 381	- 30	468	18 819

Affectation au C.C.A.S de Nice (+) 30 000€

Note 8 – Autres poste de Bilan.

AUTRES ACTIFS		
Exprimé en K€	2020	2021
Dépôts versés	38	48
Autres débiteurs divers	-	-
TOTAL	38	48
AUTRES PASSIFS		
Exprimé en K€	2020	2021
Impôts et charges sociales	10	15
Charges à payer	60	80
Cautionnement reçus	100	100
Créanciers divers	-	-
TOTAL	170	195

Charges à payer par nature		
Exprimé en K€	2020	2021
FNCST 2018	7	-
FNCST 2019	7	7
FNCST 2020	-	5
Taxe apprentissage	-	-
Frais d'honoraires	22	14
Frais postaux et télécom		9
Entretien	7	6
Publicité et imprimerie		2
Aménagement	-	-
Prestations de services	15	35
E.D.F.	2	2
TOTAL	60	80

Le Crédit Municipal règle ses fournisseurs à 30 jours.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
Exprimé en K€	2020	2021
Charges et effets à recouvrer	345	12
Produits à recevoir	-	-
TOTAL	345	12

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
Exprimé en K€	2020	2021
Virements attendus		
Virements de fonds		
Palements internet		
Charges à payer		
TOTAL	-	-

GARANTIES DONNEES (sûretés réelles) ET RECUES 2021

Les commissaires-priseurs sont responsables du capital prêté et des 7 premiers mois d'intérêts courus.

Exprimé en K€	Garanties données	Garanties reçues
- Capital des prêts sur gages		16439
- Intérêts		480
TOTAL	0	16919

6.2. Notes sur le résultat

Note 1 – Produits et charges d'intérêt 2021

Exprimé en K€	31/12/2020	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec établissements de crédit	54	54
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 271	2 044
TOTAL INTERETS ET PRODUITS	2 325	2 098
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec établissements de crédit		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	114	109
TOTAL INTERETS ET CHARGES	114	109

Note 2 – Commissions

Exprimé en K€	Charges	Produits
Commissions à la clientèle		302
TOTAL	0	302

Note 3 – Gains et pertes sur portefeuille de placement

Néant

Note 4 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 26 K€ et sont composés, entre autres, de diverses charges récupérées pour 24 K€.

Les autres charges d'exploitation bancaire s'élèvent à 2 K€

Note 5 – Charges générales d'exploitation**FRAIS DE PERSONNEL et Taxes associées**

Exprimé en K€	31/12/2020	31/12/2021
Salaires et traitements	871	870
Charges sociales dont :		
- charges retraite et URSSAF	268	260
- autres charges sociales	46	42
- intéressement des salariés	0	0
Taxe sur les salaires	90	85
Impôts sur rémunérations et taxes	10	10
TOTAL	1 285	1 267

SERVICES EXTERIEURS

Exprimé en K€	31/12/2020	31/12/2021
Redevances de crédit-bail et assimilées	0	0
Locations	9	5
Rémunérations d'intermédiaires	56	57
Transports et déplacements	7	7
Autres services bancaires	2	2
Publicité	55	54
Autres prestations de services	118	123
Frais d'actes et de contentieux	0	1
Frais de télécommunications et postaux	37	27
Assurances	43	43
Entretien et réparations	78	78
Autres charges d'exploitation	96	94
TOTAL	501	491

IMPOTS ET TAXES

Exprimé en K€	31/12/2020	31/12/2021
Impôts payés au titre de l'exercice		
Impôts à payer au titre de l'exercice	3	3
Impôts payés au titre d'exercices antérieurs		
TOTAL	3	3

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés

Note 6 – Coût du risque

Exprimé en K€	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total
Dotation dépréciation	-3		-3
Reprise dépréciation	99		99
Pertes / créances irrécouvrables couvertes par dépréciation			
Dossiers contentieux Ligis - Condamnations			
Pertes sur litige			
TOTAL	96	0	96

Note 7 – Impôt sur les bénéfices

Exprimé en K€	2020	2021
Impôt sur les sociétés	189	123
C.I.C.E.*		
LOI Coluche	-8	-12
TOTAL	181	111

Note 8 – Résultat exceptionnel

Exprimé en K€	2020	2021
Charges exceptionnelles	-11	-18
- Autres charges exceptionnelles		
- Autres pertes exceptionnelles	-11	-18
Produits exceptionnels	39	45
- Autres produits exceptionnels.		
- Recouvrement après admission en non-valeur	39	45
TOTAL	28	27

Conformément à l'article R.123-198 du code du commerce modifié par le décret du 30 décembre 2009, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figure au compte de résultat de l'exercice pour un montant de 10 979 H.T.

Autres informations**Effectif 2021**

Ventilation du personnel	31/12/2020	31/12/2021
Fonctionnaires titulaires	24	23
Disponibilité	1	1
Auxiliaires, contractuels et journaliers		
Congé parental		
TOTAL	25	24

Rémunérations, avances, crédits et engagements

- * Rémunération allouée aux membres du C.O.S. : Néant
- * Avances ou crédits accordés aux membres du C.O.S. : Néant
- * Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant

6.3. Responsabilité rapport d'activité



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

RESPONSABILITE DU RAPPORT D'ACTIVITE

Nous soussignés, certifions que les données de ce rapport financier sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les comptes sont présentés conformément au règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n°91-01 relatif l'établissement et la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

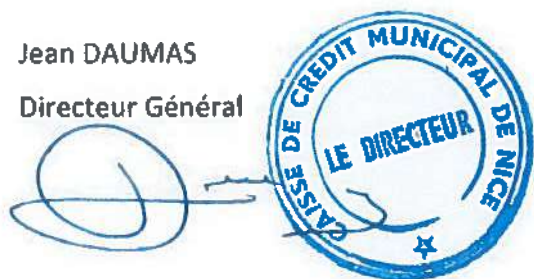
L'agent comptable certifie que les comptes de cet exercice ont été établis en conformité avec les lois, règlements et procédures qui lui sont applicables.

Le commissaire aux comptes, après avoir procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences nécessaires par leurs normes professionnelles, certifie que les comptes annuels de la présente annexe sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, ainsi que la situation financière et patrimoniale de la Caisse de Crédit Municipal de Nice.

Le rapport d'activité 2021 de la Caisse de Crédit Municipal de Nice est disponible en ligne sur le site www.credit-municipal-nice.fr

A Nice, le 2 mai 2022

Jean DAUMAS
Directeur Général



Frédéric PENET
Agent Comptable

7. RAPPORTS COMMISSAIRES AUX COMPTES

mazars



300 avenue du Prado
13008 Marseille

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars

Société anonyme d'expertise et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Etablissement public communal au capital de 15.983.451 €

RCS Nice 260.600.796

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Nice,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Nice relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes : Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Nice par le Conseil d'orientation et de surveillance du 23 mai 2017.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la 5ème année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse de Crédit Municipal de Nice à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse de Crédit Municipal.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse de Crédit Municipal à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Marseille, le 2 mai 2022


Arnaud Latrace



300 avenue du Prado
13008 Marseille

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Etablissement public communal au capital de 15.983.451 €

RCS Nice 260.600.796

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'établissement des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 514-32 du code monétaire et financier et R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation du conseil d'orientation et de surveillance

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 514-32 du code monétaire et financier, nous avons été avisés de la convention suivante qui est intervenu au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée

Monsieur Jean Daumas, Directeur général de la Caisse de Crédit Municipal de Nice et Président de l'association Nice Côte d'Azur Athlétisme.

Nature et objet

La Caisse de Crédit Municipal de Nice s'engage, sous forme d'objet publicitaire, à fournir des tee-shirts et sacs à dos pour les équipes jeunes du club. Chaque équipement doit comporter le logo de la Caisse de Crédit Municipal de Nice et du NCAA.

Cette convention a été signée le 11 décembre 2020 pour une durée de 2 ans.

Modalités

Au titre de cette convention de partenariat, votre établissement a enregistré une charge de 2 935 euros TTC sur l'exercice 2021.

Conventions déjà approuvées au cours d'exercices antérieurs par le conseil d'orientation et de surveillance

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Le Commissaire aux comptes,

Mazars

Marseille, le 2 mai 2022



Arnaud Latrace